



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 58.964 /4
du 14 mars 2016

sur

un projet d'arrêté ministériel de la Région wallonne 'modifiant
l'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 septembre 2015
exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du
10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à
l'investissement dans le secteur agricole'

Le 15 février 2016, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives de la Région wallonne à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté ministériel 'modifiant l'article 7 de l'arrêté ministériel du 10 septembre 2015 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 14 mars 2016. La chambre était composée de Pierre LIÉNARDY, président de chambre, Martine BAGUET et Bernard BLERO, conseillers d'État, et Gregory DELANNAY, greffier.

Le rapport a été présenté par Jean-Baptiste LEVAUX, auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 14 mars 2016.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, la section de législation limite son examen au fondement juridique du projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, le projet appelle les observations suivantes.

EXAMEN DU PROJET

PRÉAMBULE

1. À l'alinéa 6, il sera précisé que le fondement légal du projet est l'article 25, « alinéa 1^{er}, 6°, et » alinéa 3, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 'relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole'.
2. Il y a lieu de mentionner l'accord du Ministre du Budget avec sa date.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Gregory DELANNAY

Pierre LIÉNARDY